

## L'encadrement :

Les personnels affectés à l'accueil de jour exercent sous la responsabilité de la directrice et du médecin coordonnateur de l'Établissement. Ils sont formés à l'accompagnement des personnes âgées fragilisées.

Le personnel est à l'écoute des attentes de la personne accueillie, c'est pourquoi un agent dédié à l'accueil de jour l'accompagne selon un projet de vie individualisé élaboré avec la personne âgée, l'aidant et l'équipe de professionnels.

## La vie de l'Établissement :

Les usagers ainsi que leurs familles sont invités à participer au Conseil de Vie Sociale.

Celui-ci, composé de représentants des Résidents, des familles, du personnel et du Conseil d'Administration, permet à la personne âgée d'être associée au fonctionnement de la résidence.

## L'arrêt de la participation :

**Le projet de service de l'accueil de jour répond à des objectifs thérapeutiques ne l'assimilant ni à un simple dispositif d'accueil, ni à un hôpital de jour.** C'est pourquoi, celui-ci précise, le cas échéant, les modalités d'arrêt de la participation.

La participation à l'accueil de jour doit avoir un impact positif sur l'utilisateur et son entourage. Les évaluations régulières réalisées conditionneront la poursuite ou l'arrêt de la participation conformément aux critères énoncés au sein de projet d'Établissement.

## Accéder à la Cap'Line



L'accueil est ouvert du  
**Lundi au vendredi**  
de :  
**9h à 12h30**  
**14h à 17h30**

### EHPAD La Cap'Line

17 bis, Place de la Mairie  
85300 LE PERRIER

Tél : 02 51 93 83 94

Fax : 02 51 93 83 95

[ehpad.lacapline@wanadoo.fr](mailto:ehpad.lacapline@wanadoo.fr)

EHPAD La Cap'Line  
Le Perrier



## L'Accueil de jour



L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes âgées vivant à domicile pour une ou plusieurs journées par semaine.

Le service s'adresse à des personnes âgées en recherche de lien social et/ou atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, **au stade léger à modéré de la maladie**, désireuses et en capacité de bénéficier d'un projet de soutien à domicile.

## Le projet de service :

Le projet s'inscrit autour de différents types d'actions :

- des activités visant la stimulation cognitive
- des actions contribuant au bien être et à l'estime de soi
- des activités physiques

## L'espace d'accueil :

Les usagers sont principalement accueillis dans un espace dédié à l'accueil de jour.

Afin de garantir la socialisation, les personnes âgées sont également invitées à rejoindre de temps à autre les locaux communs de l'EHPAD.



### La Salle des Sages Prérois

Propose un espace de détente et suscite la convivialité



### La salle à manger

Le salon des Gourmets garantit un moment autour d'un repas chaleureux.

## Les horaires et l'organisation :

Ouvert du lundi au vendredi

(sauf week end et jours fériés)

De 9h30 à 17h30

Les usagers pourront être accueillis à la journée selon les envies et besoins des bénéficiaires et de leur entourage dans la limite de trois jours par semaine. *(Sauf demande particulière émise dans l'avenant au contrat de séjour en accueil de jour.)*

Le transport pourra être assuré par le service, dans la limite des places disponibles, ou par la famille ou les aidants. *(Se renseigner auprès du secrétariat concernant les modalités de prise en charge financière.)*

Les familles devront apporter les médicaments préparés dans un pilulier, un double de l'ordonnance doit être confié à l'infirmière. Si nécessaire, du linge de rechange devra être mis à disposition du service.

## L'organisation de la journée :

- **9h30** : Arrivée de l'utilisateur, accueil autour d'une boisson
- **10h30** : Accompagnement par l'agent de soins
- **12h00** : Repas en salle à manger
- **13h00** : Repos dans la salle des Sages Prérois
- **14h00** : Participation aux activités du jour
- **16h00** : Goûter
- **16h30** : Reprise des activités, accompagnement par l'agent de soins
- **17h30** : Départ, bilan de la journée avec l'aidant principal

## L'objectif du service :

L'accueil de jour a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Il s'agit de préserver la socialisation des personnes accueillies, avec l'objectif de maintenir, stimuler, voire restaurer partiellement leur autonomie et de permettre une qualité de vie à domicile.



## Les modalités d'admission :

La demande d'admission est souvent encouragée par les partenaires du services (ESA, CLIC, MAIA, médecins...) mais peut être également formulée à l'initiative des aidants familiaux exprimant des difficultés à domicile.

Un dossier administratif et médical remis à la personne âgée et à ses proches devra être déposé auprès du secrétariat en vue de l'étude de la demande.

Les modalités de prise en charge des usagers en accueil de jour sont différenciées de celles du Pôle d'Activités et de Soins Adaptées (PASA) dont bénéficie les résidents de l'EHPAD.